SDMIS 69
SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Monsieur le directeur
du service départemental et
métropolitain d'incendie et de secours

Lyon, le 26 juillet 2021

N° 2021_21

Objet :

- **Discrimination dans l'accès aux informations opérationnelles individuelles**
- **Discrimination syndicale dans l'accès à l'information et demande de statistiques reformulée**

Monsieur le directeur,

Pour donner suite à notre courrier **2021_15 du 21 avril 2021** vous alertant d'une situation d'iniquité entre :

- Les sapeurs-pompiers professionnels
- Les sapeurs-pompiers professionnels double statut et les
- Les sapeurs-pompiers volontaires

Sur l'accès aux informations et données individuelles opérationnelles présentent sur la plateforme « Mon Portail ». N'ayant à notre connaissance pas de retour de votre part, **nous sommes forcés de constater une situation discriminatoire**. Nous souhaitons mettre en avant que le nombre d'agents considérés **ayants droits à ce service est d'environ 5 000**, alors que seulement
1 040 agents n'ont pas accès à leurs données opérationnelles.

Semble-t-il, que **les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, ne font pas parti de vos priorités**, notamment sur ce sujet. C'est donc **après plus de trois mois d'attente**, que nous exprimons à nouveau le souhait d'obtenir une réponse positive de votre part à cette demande ***(courrier 2021_15 du 21 avril 2021)***. Nous n'estimons pas nécessaire d'avancer tous les avantages auxquels n'ont pas droit les sapeurs-pompiers professionnels non-officier en comparaison de leurs collègues volontaires.

Il est à noter également que **cette discrimination s'étend aux organisations représentantes du personnel.** En effet, certaines organisations syndicales ont des accès privilégier car elles comptent parmi leur membres, **des agents possédants des niveaux d'accès à l'informations plus importants, cela par leur grade et leur fonction** dans notre collectivité. Nous vous avons déjà alerté sur ce sujet ***(courrier 2020_24 du 23 septembre 2020)***.

Nous saisissons donc l'occasion qui nous est présentée de vous écrire, pour vous **réitérer les demandes de statistiques et de données** que nous vous avons formulées ***(courrier à votre attention 2020_30 Annexe I dans le cadre de la CAP envoyé le 11 septembre 2020)***. Ces **demandes sont formulées** dans l'**objectif** de mener à bien les travaux d'**amélioration du service public** que nous rendons et d'orienter la collectivité en faveur de la **qualité du dialogue interne**.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Sans réponse de votre part **nous considérerons cela comme un refus avéré de transparence**, nous n'aurons d'autres possibilités que de **saisir la CADA dans les 7 jours suivants l'envoi de ce courrier**. Alors même qu'il est dommageable de participer à une augmentation de la charge de travail des services publics connexes comme la CADA.

Veuillez Agréer Monsieur le directeur, l'expression de notre plus haute considération

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ

